



LA CHAUX-DE-FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET GENERAL 2013

(du 14 novembre 2012)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2013.

Vous trouverez, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2011 et aux budgets adoptés pour 2012, les budgets 2013:

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de charges de CHF 1'209'060.-.
- des investissements 2013 pour un montant de CHF 44'382'550.- (part 2013 des nouveaux crédits à solliciter au Conseil général, crédits spéciaux et part 2013 des investissements déjà approuvés par le Conseil général). La part des investissements financée par l'impôt se monte à CHF 31'279'550.-, celle financée par des taxes, des subventions et des prélèvements à des fonds se monte à CHF 7'807'000.-, les investissements financiers et immeubles locatifs se montent à CHF 6'177'000.- et enfin les investissements concernant le patrimoine financier et les mutations foncières dégagent une rentrée financière de CHF 881'000.-.

Les projets d'arrêtés accompagnant le budget relevant de votre compétence et non encore adoptés par votre Autorité figurent également à la fin du présent rapport.

2. Evolution de la situation économique

2.1 Situation économique internationale

L'économie mondiale a affiché une reprise durant le 1^{er} trimestre 2012, excepté en Europe qui est restée enfoncée dans la crise.

Cette progression, qui a permis un certain optimisme, s'est toutefois étiolée et le ralentissement de l'économie mondiale s'est poursuivi durant le 2^{ème} semestre 2012.

Cette évolution est la conséquence prévisible des politiques d'austérité décidées dans la plupart des pays de l'Union européenne et de l'impasse fiscale et budgétaire dans laquelle se trouvent les Etats-Unis. Il en a résulté une stagnation de la demande globale des principaux pays développés qui s'est répercutée sur la croissance du commerce mondial.

Si les Etats-Unis continuent d'afficher une croissance, certes faible, mais rassurante, l'Europe s'enfonce dans la récession et les pays émergents n'ont pas encore réussi à renverser la tendance globale. Il en résulte un environnement de légère croissance qui devrait permettre d'éviter une remontée brutale et durable des taux pour les emprunts de bonne qualité.

En Chine, le tassement de l'activité se poursuit. Les indicateurs économiques continuent d'aller dans le sens d'un rythme de croissance modéré, dont le plancher devrait être touché cet automne. Compte tenu d'une inflation plus basse et d'un dégonflement graduel de la bulle immobilière qui prévalait dans ce pays, les autorités chinoises peuvent désormais poursuivre leurs mesures de relance.

En ce qui concerne l'Europe, la récession s'est installée et le climat des affaires continue de baisser. Si la récession reste modérée grâce aux pays du Nord du continent, la situation économique des pays du Sud restera particulièrement difficile; une inversion de la tendance prendra du temps et ne pourra être que difficile. Les politiques d'austérité qui ont été mises en place dans plusieurs pays ne font que renforcer le tassement conjoncturel, si bien que l'évolution économique sera difficile ces prochains mois: marché de l'emploi très difficile, exportations restreintes par le tassement conjoncturel mondial, perte de confiance des ménages et des industriels. Le Fonds monétaire international (FMI) considère que les risques de détérioration sont très préoccupants. Ces risques sont en particulier liés aux difficultés de gestion des dettes publiques et d'assainissement des bilans des banques dans plusieurs pays européens. Le FMI souligne par ailleurs qu'une reprise progressive des activités est soumise à deux hypothèses importantes, soit:

- les pouvoirs publics prendront des mesures suffisantes pour que la situation financière dans la périphérie de la zone euro s'améliore progressivement;
- le récent assouplissement de la politique économique dans les pays émergents fera sentir ses effets.

Une relance de la croissance mondiale passera par un redémarrage du commerce international, mais celui-ci se fait attendre. Comme le retour à des marchés stabilisés (avec une croissance plus modeste qu'auparavant) prendra du temps en Chine et dans les pays asiatiques, que les Etats-Unis ont perdu du temps avec l'élection présidentielle et font face à un dilemme fiscal important, la croissance restera apathique ces prochains mois, avec des pressions à la baisse sur les prix à la consommation qui ne se dissiperont que graduellement.

Les politiques monétaires des banques centrales occidentales resteront probablement très stimulantes pendant un certain temps afin d'éviter les risques de récession (taux d'intervention au plancher, nouvelles mesures quantitatives pour diminuer le coût du crédit).

2.2 Situation économique en Suisse

La conjoncture économique reste toutefois positive en Suisse, malgré certaines prévisions alarmistes qui se sont fait entendre en lien avec la fermeté du franc. Le ralentissement économique constaté chez les principaux partenaires commerciaux de la Suisse et la cherté du franc pèsent toutefois sur les prévisions conjoncturelles. L'indicateur avancé qu'est l'indice des directeurs d'achats se situe désormais à un niveau relativement bas.

Malgré une consommation des ménages soutenue par des taux d'intérêt très bas et une inflation légèrement négative, la croissance s'est ainsi contractée au deuxième trimestre, fragilisée par la diminution des exportations, de l'activité industrielle et des investissements des entreprises.

Avec un creux d'activité qui devrait se concrétiser sur la fin de l'année 2012 dans les pays occidentaux, le manque de tonus restera la donne principale des prochains mois en Suisse. Sans perspectives de commandes plus étoffées, il ne devrait pas y avoir de franche accélération de la production d'ici à la fin de l'année 2012, d'autant plus que les taux d'utilisation des capacités de production restent bien inférieurs au potentiel existant. La cherté du franc ayant induit des marges plus faibles dans les entreprises, celles-ci reportent certains investissements dans leur appareil de production. Corollaire de ces données, le marché de l'emploi pourrait se compliquer avec pour incidence de fragiliser la consommation.

Les perspectives restent toutefois positives pour le secteur immobilier qui est soutenu par des taux d'intérêts extrêmement bas ainsi que par l'absence d'inflation.

Malgré des statistiques qui témoignent d'un manque de tonus, la croissance du PIB suisse devrait rester positive tant en 2012 qu'en 2013, et dépassera celle de l'Union Européenne.

Au vu du tassement conjoncturel qui s'est installé et de la fermeté du franc, les risques de déflation demeurent bien présents dans notre pays. Ils continueront de mobiliser toute l'attention de la BNS et l'encourageront à maintenir le cours plancher de l'EUR/CHF à 1.20. Dans ce contexte, la politique monétaire ne changera pas. Les taux d'intervention camperont au plancher et notre institut d'émission continuera de mettre en œuvre des mesures non conventionnelles pour combattre les pressions déflationnistes, encourager les entrepreneurs à investir, inciter les investisseurs à quitter la sécurité du franc et rassurer les consommateurs.

Au-delà des placements refuges liés aux incertitudes européennes, une conséquence du volontarisme de la BNS sera une remontée graduelle des rendements obligataires, plus particulièrement de ceux des emprunts de la Confédération. Dans le sillage d'une diminution de l'aversion au risque, une modeste hausse des rémunérations à dix ans (de 20 à 30 points de base par rapport aux niveaux actuels) est envisageable d'ici à la fin de l'année 2012. Pour que celles-ci dépassent durablement 1%, il faudra un scénario bien plus optimiste que celui qui devrait s'inscrire jusqu'au printemps prochain.

2.3 Situation économique locale

Selon les informations que nous avons pu obtenir auprès de différents acteurs économiques, les entrepreneurs de notre région s'étaient montrés inquiets à fin 2011. Au contraire, la situation était globalement bonne en 2012, le 1^{er} trimestre 2012 ayant été meilleur que le 4^{ème} trimestre 2011.

Si les carnets de commande ont certes diminué dans l'horlogerie, ils se maintiennent toutefois à un niveau relativement bon, si bien que les entreprises de ce secteur continuent de tourner à plein régime. Les grandes marques ont continué d'investir afin de verticaliser leur production.

Les fortes incertitudes qui planent sur l'économie mondiale et le ralentissement conjoncturel constaté en Chine et dans les pays émergents génèrent une crainte de chute brutale des ventes de montres. Les entreprises horlogères perçoivent les signes avant-coureurs d'une baisse d'activité pour fin 2012.

Même si les entreprises n'y voient pas très clair aujourd'hui et que peu d'entre elles s'aventurent à publier leurs prévisions, les fondamentaux n'ont pas changé et les perspectives restent malgré tout, positives pour 2013.

L'industrie chauds-de-fonnière en général (sous-traitance, machines, décolleteurs, outillage) est assez dépendante de l'horlogerie et par conséquent de la situation économique internationale. Elle subit de ce fait une forte pression sur les prix, y compris de la part des horlogers qui sont tentés de chercher des fournisseurs moins chers à l'étranger lorsque cela est possible. Elle subit de plein fouet les fortes pressions liées aux taux de change.

Le secteur médical est divisé; les entreprises qui se trouvent sur des marchés de niche peuvent s'attendre à une évolution positive, alors que celles qui produisent des pièces plus ordinaires doivent s'attendre à un avenir plus compliqué en lien avec le taux de change élevé du franc.

Dopé par les taux d'intérêts bas, le secteur de la construction (gros œuvre et second œuvre) continue de se trouver dans une situation très favorable.

Enfin, les entreprises actives dans le commerce de détail au plan local, les restaurants et les garages traversent une période plutôt difficile mais parviennent à s'en sortir car la consommation se maintient malgré la concurrence frontalière.

3. Contexte financier

La situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds est particulièrement exposée aux mouvements de la conjoncture internationale. Les entreprises qui composent son tissu industriel et commercial sont en effet principalement tournées vers l'exportation. L'instabilité de l'économie mondiale et le franc fort sont donc des éléments qui doivent nous inciter à la prudence.

Certes le premier semestre 2012 a été favorable mais nous attendons un léger tassement pour la fin de l'année. La visibilité pour l'année 2013 étant très limitée, nous nous devons de garder une ligne prudente à notre gestion.

L'analyse faite par le Conseil communal sur la base de la situation économique nous incite à penser que celle-ci ne va pas s'améliorer dans un proche avenir. Nous devons donc imaginer les conséquences que celle-ci aura sur notre économie locale.

Le déficit que nous présentons se monte à CHF 1'209'060.-. Il fait état d'une légère détérioration de CHF 440'740.- par rapport au budget publié de l'exercice en cours et une détérioration de CHF 2'376'067.14 par rapport au résultat de fonctionnement de l'exercice 2011. De légères améliorations sur l'un ou l'autre des postes du compte de fonctionnement devraient toutefois permettre d'être proches de l'équilibre dans le cadre des comptes qui vous seront présentés.

Si le déficit du budget 2013 fait état d'une détérioration par rapport au budget publié de l'exercice en cours, nous devons toutefois constater que l'augmentation des charges à laquelle nous avons dû faire face est presque compensée par une amélioration de nos revenus.

Les dépenses de notre compétence sont à notre sens bien maîtrisées. Toutefois, si les dépenses totales sont en hausse, cela provient principalement des charges qui nous sont imputées par l'Etat ainsi que celles pour lesquelles le Conseil communal a fixé des priorités, par exemple le développement de l'accueil extra-familial, de la politique sociale et des entretiens courants des infrastructures et du matériel.

Le Conseil communal considère que le budget 2013 peut, comme celui de l'exercice en cours, être qualifié de satisfaisant puisque le déficit ne représente que 0,51% de la totalité des charges.

Concernant les investissements, nous avons prévu une dépense totale de CHF 44'382'550.- qui, une nouvelle fois, traduit la volonté affirmée du Conseil communal de garantir le bon entretien de nos infrastructures.

Suivant le principe de continuité, le Conseil communal a procédé à une approche segmentée des investissements de la Ville en distinguant les investissements autofinancés des investissements à charge de l'impôt.

4. Evolution des revenus

Rappelons que l'évolution des revenus est en très grande partie liée à celle des recettes fiscales qui représentent plus de 50% des recettes de la Ville.

Un important travail est en cours au niveau cantonal pour la mise en place d'une nouvelle répartition dès 2014, soit après la phase transitoire que nous vivons actuellement. Nous en attendons une répartition équitable de l'impôt sur les personnes morales qui serait fédératrice pour l'ensemble des régions du canton. Dans le cadre des négociations en cours, nous avons demandé à ce qu'une analyse soit faite concernant l'impôt des sociétés holdings. Il nous apparaît que cet impôt devrait faire l'objet d'une répartition différente de celle des autres impôts sur les personnes morales, étant entendu que leur localisation ne génère aucun effet sur le territoire.

Notons par ailleurs qu'à l'exception des postes "Impôts", "Revenus des biens" et "Subventions acquises", les différents postes de revenus ne subissent pas de variations significatives.

4.1. Impôts

Par rapport aux comptes 2011, le budget 2013 présente une augmentation significative de la fiscalité (environ quatre millions de francs). Par contre, nous constatons une certaine stabilité entre le budget 2012 et le budget 2013 en application de la nouvelle loi fiscale.

Il est réjouissant de constater que la nouvelle législation mise en place concernant les personnes morales a eu des effets bénéfiques pour nos finances. Toutefois, nous devons signaler que celle-ci n'a pas les mêmes effets dans les différentes communes de notre canton. Nous regrettons cette situation puisque il nous paraît évident que la nouvelle répartition de l'impôt aurait dû être un élément fédérateur pour l'ensemble des régions du canton. De ce point de vue, nous constatons que la simulation présentée n'est pas satisfaisante dans la mesure où elle induit une augmentation de l'écart entre les différentes communes, par exemple de l'ordre de 10 millions entre notre commune et Neuchâtel, en comparant les recettes personnes morales moyenne 2005-2009 corrigée de l'IPC aux recettes personnes morales 2016 après redistribution.

Les revenus des impôts sur les personnes morales ont été déterminés en fonction des éléments dont nous disposons. Nous avons été prudents par rapport à l'évaluation faite par l'autorité cantonale tant celle-ci paraissait optimiste.

Concernant les personnes physiques, nous avons suivi les considérations de l'Administration cantonale des contributions qui tient compte des effets de la nouvelle loi fiscale, effets qui, pour notre collectivité, représentent une diminution des revenus de l'ordre de deux millions de francs.

Nous pouvons constater que la part de l'impôt sur les personnes morales est de l'ordre de 24% de la totalité des revenus fiscaux. Si cette situation peut être considérée comme favorable en regard de la volatilité de ces revenus, nous devons mettre en place des conditions-cadres qui nous permettront d'augmenter ce ratio dans des limites raisonnables.

Pour rappel, les principales modifications concernant l'introduction de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales, votée en 2010, sont :

- Si l'impôt sur le bénéfice est supérieur à celui sur le capital, seul l'impôt sur le bénéfice sera pris en compte;
- Dès 2012, diminution progressive du taux d'imposition sur le bénéfice de 1% par année, pour atteindre 5% dès 2016;
- Exonération de 50% de l'imposition sur les dividendes;
- Suppression des allègements fiscaux (sauf exceptions) accordés aux entreprises à l'échéance des accords en cours;
- Pour la période 2011 à 2013, l'Etat garantit aux Communes des recettes correspondant à la moyenne des années 2005 à 2009.

La réforme de la fiscalité des personnes physiques, acceptée par le Grand Conseil en 2012, entrera en vigueur de manière progressive entre 2013 et 2016. Elle se poursuivra en 2017 et s'achèvera en 2018, deux étapes distinctes que le Grand Conseil a souhaité valider en fonction de son appréciation des perspectives économiques et de la situation des finances publiques. Les principales modifications de la loi sur l'imposition des personnes physiques sont :

- Déduction totale des frais de garde pour les enfants jusqu'à 14 ans;
- Déductions pour enfants désormais basées sur l'âge des enfants (progression);
- Rabais d'impôt de CHF 500.- par enfant;
- Baisse de la valeur locative dès 2017 au plus tôt;
- Baisse du barème d'imposition dès 2017 au plus tôt;
- Correction automatique de la progression à froid dès 2017 au plus tôt

4.2. Revenus des biens

Nous constatons une stabilisation de nos avoirs en banque et placements à vue. La diminution des revenus liée à ce poste est donc la résultante principale d'une diminution des taux que nous pouvons obtenir sur les marchés.

Dans le cadre du budget 2013, nous avons tenu compte d'un remboursement de 15 millions de francs sur le prêt que nous avons octroyé à la société Viteos SA. Cette opération fait suite à un accord entre cette société et ses différents bailleurs de fonds, accord qui prévoit le remboursement des montants prêtés dans un terme de trois à cinq ans.

4.3. Subventions acquises

L'augmentation de ce poste est principalement imputable aux subventions que nous devons recevoir des Communes avoisinantes, principalement dans le cadre de la gestion commune des écoles et des services sociaux.

5. Evolution des charges

5.1. Evolution de la masse salariale

Le Conseil communal attache, compte tenu de l'importance de ce poste par rapport à l'ensemble de nos charges, un soin particulier tant au niveau de la gestion du personnel qu'à l'évolution de la masse salariale.

Après une forte diminution du nombre d'employés au cours de la période 2005–2008, les effectifs sont remontés à 552,5 emplois plein-temps (hors enseignants) au 31 juillet 2012.

Dans le cadre du processus budgétaire 2013, le Conseil communal a accepté une augmentation de 9,30 emplois plein-temps (hors enseignants). Augmentation liée à une volonté politique d'améliorer nos prestations dans certains secteurs mais aussi de répondre à de nouvelles obligations légales. Le Conseil communal a toutefois refusé un certain nombre de demandes d'augmentation des effectifs et reste fixé sur ses objectifs qui visent à contenir les augmentations en matière de personnel et d'évolution de la masse salariale.

Notons que les mesures d'assainissement de prévoyance, montant anticipé pour 2013 et étant initialement prévu à partir de 2014, ont une influence non négligeable sur le montant total des charges de personnel et ce à hauteur de CHF 570'000.-.

L'ensemble des charges salariales qui se montait à 103,50 millions de francs en 2011 et à 106,1 millions de francs au budget 2012, se monte 109,44 millions de francs au budget 2013.

5.2. Biens, services, et marchandises

Comme le poste "Charges de personnel", le poste "Biens, services et marchandises" est l'objet d'un suivi attentif du Conseil communal. Ce poste représentant environ 20% des dépenses de notre collectivité, nous devons mettre un soin particulier à sa maîtrise.

Toutefois, force est de constater que l'évolution de ce poste est également étroitement liée à des événements extérieurs sur lesquels nous n'avons que peu d'emprise, par exemple énergétiques.

Le Conseil communal a, dans le cadre de l'élaboration du budget, imposé une diminution de 2% des charges présentées initialement par les Services, et ce en plus des arbitrages déjà effectués par le collège.

Cette position comprenant un certain nombre de frais sur lesquels le Conseil communal n'a que peu ou pas de pouvoir, il est d'autant plus difficile d'agir sur les charges maîtrisées par l'exécutif.

Concernant les charges liées au mandat de prestations de la Police neuchâteloise ainsi que celles du Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), des négociations sont en cours et nous pensons pouvoir les maintenir au niveau de 2012.

Par ailleurs, nous continuons d'exiger de l'Etat un réexamen de sa position concernant la répartition des amendes d'ordre que nous considérons comme inéquitable pour notre collectivité.

5.3. Evolution des charges d'intérêt

Les charges d'intérêt de 10,9 millions de francs sont stables par rapport à celle des comptes 2011 et à celles du budget 2012.

L'objectif du Conseil communal reste une stabilisation du niveau des emprunts à un niveau raisonnable compte tenu des investissements importants que nous avons à réaliser. Il considère toujours qu'un endettement trop élevé a un effet négatif sur sa dépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds, mais estime également que les taux actuels du marché sont suffisamment favorables pour lui permettre d'augmenter raisonnablement son endettement afin de compenser son déficit d'entretien des infrastructures.

Dans le cadre du renouvellement des emprunts, le marché financier nous permet d'obtenir actuellement des taux inférieurs à 3% alors que les taux des emprunts échus pouvaient être supérieurs à 4%.

Compte tenu des conditions actuelles du marché, nous remarquons que le taux moyen des emprunts de la Ville se stabilise en dessous de 3%.

5.4. Charges sous contrôle de l'Etat, mesures prises au plan cantonal et effets de nouvelles lois cantonales

Dans le cadre du budget cantonal élaboré pour 2013, le Conseil d'Etat a prévu une contribution de solidarité de 9,6 millions de francs à charge des Communes, dont CHF 1'563'021.-- à charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le Canton justifie ce montant par les déficits auxquels il est confronté et aux efforts consentis par l'Administration.

Le Conseil communal ainsi que les autorités de toutes les Communes du canton s'opposent toujours fermement à la volonté de l'Etat de reporter certaines charges sur les Communes.

Ce procédé est d'autant plus contestable que le Canton annonce, dans ses dernières prévisions, un bénéfice favorable de plus dix millions de francs pour 2012 alors qu'il a demandé une contribution de solidarité du même ordre de grandeur de la part des Communes.

Ce dossier fait l'objet de négociations entre les autorités cantonales et les différentes autorités communales. Nous affirmons que les propositions du gouvernement cantonal sont inacceptables, tant par leur nature que par leur ampleur. Nous affirmons également qu'un transfert de charges n'est acceptable pour notre autorité que s'il est accompagné d'un transfert de compétences et de ressources.

Par ailleurs, l'Autorité cantonale impose également aux Communes une participation complémentaire pérenne de 1,4 million de francs concernant l'aide sociale aux requérants d'asile et aux réfugiés dans le cadre du financement ordinaire à l'aide matérielle. Selon nos calculs, cette participation complémentaire représente plus de CHF 300'000.- à charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Dans le cadre de ses hypothèses budgétaires, le Conseil communal a incorporé la part des charges relative aux services sociaux mais pas celle de la contribution de solidarité 2013 des Communes.

Notons l'impact concernant l'accueil pré et parascolaire en application partielle de la nouvelle loi qui nous impose 30% de places en préscolaire, 15% de places en parascolaire ainsi qu'une ouverture durant quatre semaines supplémentaires durant les vacances scolaires. Pour notre

ville, cet impact peut être chiffré à 3,675 millions de francs, comparaison comptes 2011 et budget 2013, qui concerne principalement l'ouverture de nouvelles structures.

5.5. Amortissements

Compte tenu de l'introduction prochaine de nouvelles règles comptables liées à l'introduction de MCH2 (modèle comptable harmonisé), nous avons, en accord avec les instructions du Service des communes, procédé à des modifications du taux d'amortissement pour les immeubles du patrimoine financier et pour les investissements liés à la gestion de l'eau.

Cette modification des taux explique la diminution du montant des amortissements budgétés pour 2013 et ce bien que nos investissements soient en augmentation.

Ainsi le budget des amortissements 2013 se monte à 17,6 millions de francs contre un budget 2012 de 18,5 millions de francs. Concernant les comptes 2011, nous trouvons un montant de 18,1 millions de francs.

6. Evolution de la fortune nette

Le Conseil communal continue d'avoir pour objectif la stabilisation de la fortune nette de la Ville. L'évolution de ce poste reste évidemment liée aux résultats des comptes de fonctionnement.

Conformément aux principes de la législation cantonale en vigueur, un déficit des comptes de fonctionnement n'est envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber.

Force est de constater que la fortune de notre Ville qui représentait 24,031 millions de francs au 31 décembre 2011 et qui peut être estimée à CHF 23,263 millions au 31 décembre 2012 et à 22,054 millions de francs au 31 décembre 2013, est suffisante pour couvrir le déficit budgété pour 2013. Nous respectons donc pleinement les règles et exigences de la législation cantonale en la matière.

7. Budget des investissements

Dans un principe de continuité, le Conseil communal va dans le sens des indicateurs de qualité de gestion financière définis par l'Idheap.

Pour 2013, le Conseil communal propose une répartition des investissements selon un classement en quatre catégories:

- les investissements financés par l'impôt, qui représentent 31,2 millions de francs pour l'exercice 2013;
- les crédits financés par des taxes, des subventions, des prélèvements à des fonds ou sans amortissement pour un montant de 7,8 millions de francs;
- les investissements financiers et immeubles locatifs pour 6,2 millions de francs;
- les investissements du patrimoine financier et des mutations foncières qui dégagent une rentrée financière de 0,9 millions de francs.

Le Conseil communal a toujours la ferme volonté de maintenir en bon état les biens de la collectivité.

Les crédits sollicités sont aux yeux du Conseil communal indispensables à l'entretien, à l'amélioration et au développement de nos infrastructures.

Par ailleurs, nous veillons dans la mesure du possible à un retour sur investissement positif de nos différents projets.

8. Conclusion

En conclusion, le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir des finances équilibrées pour notre Ville. C'est toujours un exercice difficile car il faut constamment assurer un équilibre entre les investissements voulus, l'endettement de la Ville, les résultats de nos comptes de fonctionnement et une gestion efficace des taux d'intérêts bancaires qui doivent nous permettre de maintenir à un niveau acceptable la charge des intérêts passifs.

Toujours attentif à l'attractivité de notre cité, l'exécutif veille particulièrement à l'entretien de ses biens. Notre volonté de mettre à disposition de nos concitoyennes et concitoyens des infrastructures de premier ordre se matérialise ces dernières années par des travaux importants d'entretien, de rénovation et de développement.

Le Conseil communal, conscient de l'instabilité économique mondiale, s'impose une gestion prudente pour 2013. La visibilité à court terme que nous avons de l'évolution économique nous incite en effet à un optimisme modéré.

Avec un résultat de fonctionnement proche de l'équilibre financier, nous pouvons nous estimer satisfaits du budget que nous vous soumettons.

L'évolution favorable des revenus, principalement des recettes de l'impôt sur les personnes morales, nous permet de réaliser les tâches nouvelles que nous nous étions fixées. Malgré des augmentations importantes dans des domaines choisis tels que par exemple le domaine extra familial, nous pouvons présenter un résultat proche de l'équilibre.

Nous avons tenu à rester prudents dans le domaine de la fiscalité par rapport aux informations que nous avons reçues des autorités cantonales.

Nous tenons à souligner que le budget présenté est proche de celui du budget 2012 qui, rappelons-le, était le meilleur des dix dernières années.

Les investissements, certes importants, que nous vous proposons, sont fortement liés à l'entretien et au développement de nos infrastructures.

Le Conseil communal est conscient de ses responsabilités par rapport à la gestion du présent mais aussi des défis qui l'attendent ces prochaines années. Il poursuivra les efforts entrepris et veillera à la maîtrise des coûts de fonctionnement et des investissements de la Ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à prendre acte des présents rapports et du budget 2013 de la Ville et à adopter les arrêtés ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Jean-Pierre Veya

Le chancelier
Thibault Castioni